



**FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TENNIS DE TABLE**

Commission Sportive Fédérale
Tél. 01.53.94.50.16

■ 3, rue Dieudonné Costes
B.P. 40348
75625 Paris Cedex 13
■ Tél. 01 53 94 50 00
■ Fax 01 53 94 50 20

Aux Clubs concernés
Mesdames, Messieurs les Correspondants

Paris, le 5 janvier 2010

N°0008 / SPO. 0004 / TC / PR / MB

Objet : Article 9.3 – page 200 du Règlement Médical

Mesdames, Messieurs,

L'article 9.3 - chapitre 3 du règlement médical (édition 2009) indique que :

« Seuls les benjamins et les benjamines participant au Critérium fédéral Nationale 1 de moins de 11 ans, peuvent participer aux épreuves seniors : une liste nominative des joueurs et des joueuses autorisés sera publiée au 1er septembre de chaque saison et mise à jour au 1er janvier.

Tous les autres benjamins et benjamines ne peuvent pas participer aux épreuves seniors »

La Commission sportive et la Commission médicale ont établi cette liste nominative à partir de la liste établie conformément à l'article 8 - chapitre 3 des Règlements sportifs.

Vous trouverez donc, ci-joint, la liste, mise à jour, des benjamins et benjamines (avec l'indication du club) autorisés à participer aux épreuves seniors.

Afin d'éviter tout litige sportif, ce courrier doit être présenté à chaque fois au juge-arbitre de la compétition.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Thierry CHARLAND
Médecin

Po Michel Brémont

Patrick RINGEL
Délégué du Comité Directeur
à la Commission Sportive Fédérale

P.J. : Listes des benjamins et benjamines autorisé(e)s au 1^{er} janvier 2010

Copie : Jean-Luc Guillot - Commission Sportive Fédérale - Ligues - Comités Départementaux